

L'ancienne borne frontière à Bech-Kleinmacher

Ce petit historique sur l'aspect «frontière» de la commune de Wellenstein peut servir d'invitation à une promenade le long de la Moselle.

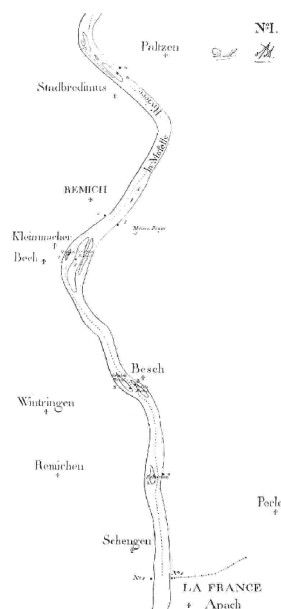
Le traité de limites entre Leurs Majestés le Roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, et le Roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er}, signé à Aix-la-Chapelle le 26 juin 1816 fixa les limites territoriales entre les états actuels du Grand-Duché de Luxembourg et de la République d'Allemagne.

Art. 2: *«La ligne de démarcation commencera sur la Moselle, au point où sur la rive droite cette rivière quitte les limites de la France; descendra la Moselle jusqu'à l'embouchure de la Sure; remontera la Sure jusqu'à l'embouchure de l'Oure; suivra également en remontant le cours de l'Oure jusqu'au point où ce ruisseau atteint les Limites du ci-devant Canton de St. Vith, sauf toutefois les modifications établies par les articles suivants».*

L'art. 42 décrit les signes utilisés pour visualiser les territoires sur le terrain *«Ces poteaux seront de bois de chêne de la longueur de 12 pieds du Rhin, 8 hors de terre et 4 en terre; ils seront carres, la partie en terre sera de 12 pouces d'épaisseur au moins, et celle hors de terre de 8; ils seront peints du côté de la Prusse en noir et blanc, et du côté des Pays-bas en orange et blanc; ils seront numérotés en commençant à la Moselle».*

L'esquisse réduite ci-contre indique l'emplacement du poteau N° 4, signe distinctif de démarcation, à hauteur des localités de Bech et de Kleinmacher, sur l'île «auf dem Wirth»¹.

Vers 1840 toutes ces bornes en bois avaient disparues, enlevées ou emportées par les hautes eaux ou par les glaces. Elles furent remplacées par des bornes en pierre.



Une de ces bornes [N° 4], en grès, d'une hauteur hors sol de 1,72 m avec une base carrée de 50 cm de côté surmontée d'une colonne octogonale qui se termine en pointe à la façon d'une broche est située sur la parcelle cadastrale A numéro 50/3122 (coord.: x 93574,06 y 66455,86) au lieu-dit «Maachergaarden», appartenant à Monsieur Marcel Schwartz de Bech-Kleinmacher, à hauteur du point kilométrique 235 de la Moselle (voir photo ci-contre prise en 2009).

Cette borne est conforme au modèle conçu en 1821 par Johann Peter Cremer, ingénieur-inspecteur du Gouvernement d'Aix-la-Chapelle.

Sur toutes ses faces la borne porte de nombreuses inscriptions égratignées notamment les initiales «W», «PIP», «PM» et «MA..A..N», etc.

La borne porte gravée sur une face latérale, orientée vers le village, la lettre «H», peut-être pour «Hollande». La présence de cette lettre capitale (8 x

4,5 cm) confirmerait l'affirmation de P. Ruppert que le remplacement des poteaux en bois par des bornes en pierre était achevé en 1830, à la fin de la période hollandaise (1815-1830). D'autres auteurs avancent qu'elles ont été placées entre 1852 et 1876. Le numéro de la borne n'est pas repérable.

Si l'état de conservation de la borne est encore convenable, la borne d'en face, située en bordure d'un labour côté allemand, est déjà fortement inclinée et risque de s'écrouler à moyen terme.

De nos jours 2 autres bornes frontières de ce genre subsistent encore le long de la Moselle du côté luxembourgeois, l'une sur l'ilot à l'intersection de la rue «Lauthegaass» avec la RN 10 à Stadtbredimus (N° 6) et l'autre le long de la RN 10 à la sortie de la localité de Wormeldingen (N° 8) en direction de Grevenmacher.

—

¹ Encore en 1806 «vis-à-vis de Bech et de Kleinmacher se trouvaient dans le lit de la Moselle, sur une longueur de 1 100 m, quatre îles, qui constituaient un grand danger pour la navigation et les deux villages». In: Les principaux Cours d'eau et la Navigation du Départements des Forêts (1795-1814), Georges Konsbruck, Les Publications Mosellanes, Schwebsingen 1970, p. 84.

Sources:

Grenzvermessung Deutschland Luxemburg die Entstehung der Grenze in den Jahren 1815/16, sowie ihre Vermessung und Dokumentation in den Jahren 1980-1984. Herausgegeben 1984 durch das Ministère des Finances, Luxembourg und durch das Ministerium des Innern und für Sport des Landes Rheinland-Pfalz. Pages 59 et ss.

Kulturgüter in der Region Trier, www.bwpc08.fh-trier.de

Schumacher, Joseph. Chronik der Gemeinde Wellenstein Der Hof und die Meierei Remich von den Anfängen bis 1815, Tome 2, Les Publications Mosellanes, 1990. Grenzpfähle an der Mosel nach 1815, pages 665 et 666.